

Le risque machine, de quoi parle-t-on ?

Utilisées dans de nombreux secteurs d'activité, les machines sont omniprésentes. Elles n'en restent pas moins dangereuses.

Les machines sont impliquées dans

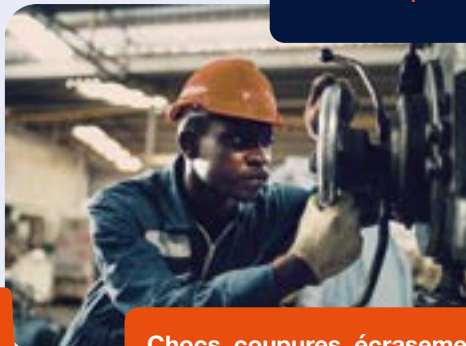
10 à 15 %

des accidents graves au travail.

Cela représente plus de

55 000

accidents par an.



Chocs, coupures, écrasements, sectionnements, mais aussi troubles musculo-squelettiques, brûlures, électrisation, perte d'audition... comptent parmi les principaux risques liés à l'utilisation des machines.

Comment agir pour protéger les opérateurs ?

1

ÉVALUEZ LA SÉCURITÉ DES MACHINES

- Assurez-vous que la machine est adaptée à l'activité et à son environnement.
- Vérifiez que la machine est correctement installée.
- Vérifiez que la machine est sûre et conforme.
- Identifiez les risques pour les opérateurs.
- Élaborez un plan d'actions pour sécuriser votre machine.

2

ENTRETIENEZ LES MACHINES

- Utilisez la machine conformément aux consignes mentionnées dans la notice d'instructions.
- Prévoyez les actions d'entretien, de vérification et de maintenance nécessaires.
- Assurez-vous que ces actions sont réalisées en toute sécurité.
- Collectez les retours des opérateurs pour détecter les anomalies et y remédier.

3

FORMEZ ET INFORMEZ LES OPÉRATEURS

- Communiquez sur les règles d'utilisation des machines lors des phases de production et de maintenance.
- Alertez les opérateurs sur les risques propres à leurs activités.
- Précisez l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) lorsque nécessaire.

J'évalue ✓

J'entretiens ✓

Je forme ✓



Passez
à l'action !



Rendez-vous sur le site
[securite-machine.fr](https://www.securite-machine.fr)

Vous y trouverez **des conseils pratiques** (vidéos, guides, témoignages) pour agir face au risque machine.

Vous avez des **questions** ?

✓ L'INRS

Des experts **répondent à vos questions techniques, juridiques et médicales** et vous orientent vers les ressources adaptées.

✓ Votre Caisse régionale d'Assurance maladie – Risques professionnels (Carsat, Cramif, CGSS)

Elle vous aide à **identifier les risques** dans votre entreprise et **vous accompagne** dans la mise en place de solutions.

✓ Votre service de prévention et de santé au travail (SPST)

Des médecins et des infirmiers du travail ainsi que des intervenants en risques professionnels **assurent la surveillance de l'état de santé de vos salariés et vous conseillent** sur les mesures de prévention à mettre en place.

✓ Rendez-vous sur le site [securite-machine.fr](https://www.securite-machine.fr)



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail
et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS EI 4113

1^{re} édition | mars 2025 | 1500 exemplaires. | ISBN 978-2-7389-2941-9
Conception graphique : ©Wild&Slow - Impression : INRS
Ne pas jeter sur la voie publique.

L'INRS est financé par la Sécurité sociale
Assurance maladie - Risques professionnels

www.inrs.fr



AVEC LES
MACHINES,
LE RISQUE EST
TOUJOURS LÀ

J'évalue ✓

J'entretiens ✓

Je forme ✓